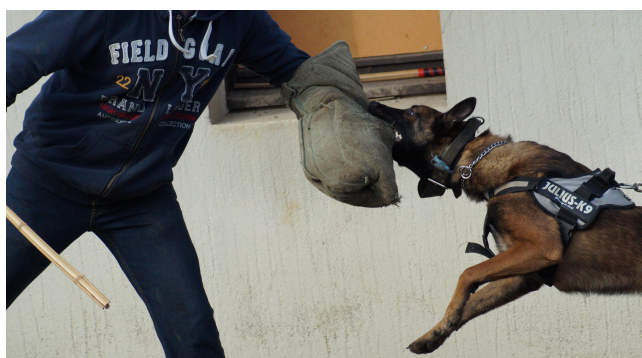


AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION



Maintien et Actualisation des Compétences

Objectifs :

Maintenir et actualiser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention, permettre le renouvellement de la carte professionnelle par le CNAPS.

MAC ACSP

MAC à effectuer tous les 5 ans

PUBLICS CONCERNÉS :

Toute personne devant renouveler leur carte professionnelle "Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention". Le MAC s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle. Les modules pratiques du MAC doivent être effectués avec chaque chien dont le numéro d'identification est inscrit sur la carte professionnelle renouvelée.

PRÉ-REQUIS

Pour le maître :

- Etre titulaire d'une carte professionnelle "Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention" en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure
- Etre propriétaire de son chien
- Présenter une attestation d'assurance responsabilité civile

PRÉ-REQUIS

Pour le chien :

- A jour de vaccination (C.H.P.Pi.L.) et antirabique (rage). Toux de chenil fortement conseillé
- Pour les chiens de 2ème catégorie, test comportemental et à jour des formalités administratives
- Chien de 1ère catégorie interdit

COÛT DE LA FORMATION ET FINANCEMENT

- Frais pédagogiques : 15 € de frais de dossier
- Prix individuel : 448 € sans module SST, 546 € avec module SST
- Financements possibles : Plan de formation de l'entreprise, Pôle Emploi, OPCO, Auto-financement

Hébergement et restauration possibles Voir modalités avec le Centre
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

POUR NOUS CONTACTER

(RENSEIGNEMENTS AUPRES DU CHARGÉ DE RECRUTEMENT)

Château Ringuet - 86501 Montmorillon Cédex
05.49.91.97.20



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie de la carte professionnelle avec le numéro d'identification du chien inscrit
 - Icad et carnet de vaccination du chien
- Certificat de naissance si le chien est inscrit au LOF
- Justificatif SST si dispense du module

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation dispensée en présentiel
 - Apports théoriques
 - Mise en situation professionnelle
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de cette formation pratique correspond aux différents objectifs définis par l'arrêté du 27 juin 2017.

Module 1 : gestes élémentaires de premiers secours

Module 2 : cadre juridique

Module 3 : connaissances générales du chien

Module 4 : obéissance et sociabilité du chien

Module 5 : maîtrise du chien pour la légitime défense

Module 6 : détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation
 - Exécution de cas pratiques
 - Enquête de satisfaction

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

- Admission après vérification des documents administratifs
- Inscription selon planification de la session et places disponibles

DURÉE DE LA FORMATION

32 heures si certificat de SST en cours de validité

39 heures si certificat de SST périmé

Rythme : 35h/semaine

ACTIVITÉS ET ENVIRONNEMENT DE L'AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION :

- *il apprend à son chien à appliquer les instructions (obéir, identifier certaines odeurs, rapporter des objets...)* ;
- *il organise des mesures préventives pour prévenir les dégradations, les vols, les agressions ;*
- *il sensibilise les salariés et les visiteurs aux consignes et réglementations de sécurité ;*
- *il organise des actions en situation d'urgence et trouve des solutions adaptées.*



POUR NOUS CONTACTER

(RENSEIGNEMENTS AUPRES DU CHARGÉ DE RECRUTEMENT)

Château Ringuet - 86501 Montmorillon Cédex

05.49.91.97.20



cfppa.montmorillon@educagri.fr - www.formations-agrature.com - [facebook.com/cfppamontmorillon](https://www.facebook.com/cfppamontmorillon)

* Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS - MAI 2023